

# Baptiste Marcet

*(à l'étage de la Halle  
Saint Bonnet)*

## **Mairie de Bourges**

11 rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex



**BOURGES**

**Service Réglementation et Affaires Commerciales**

**Secteur locations de salles**

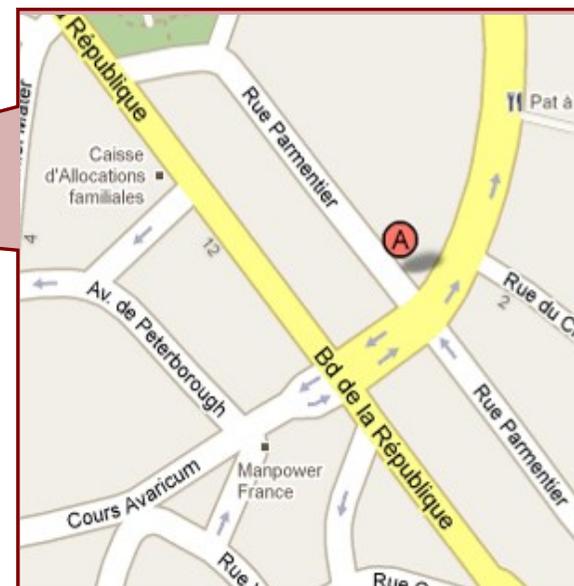
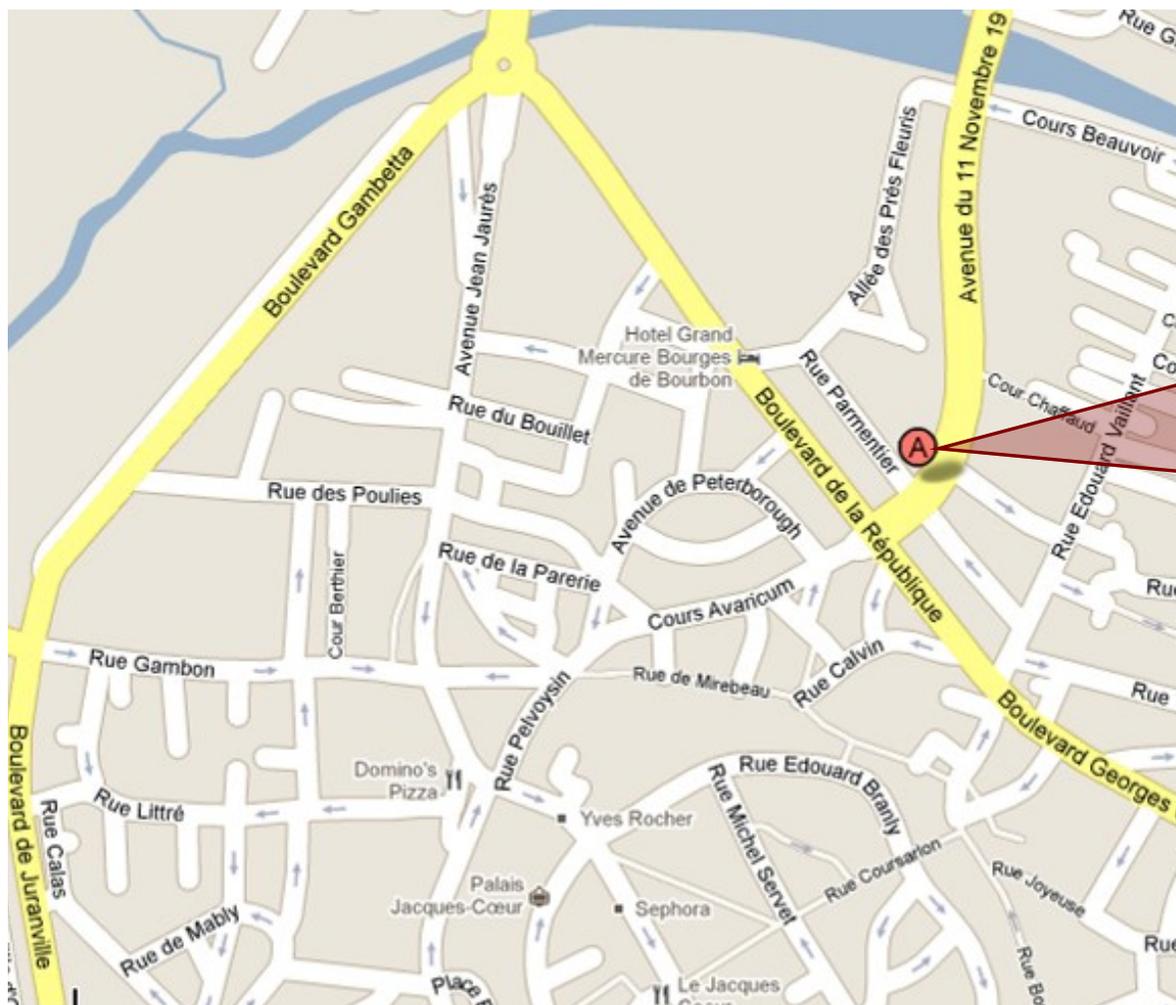
**02 48 57 83 39**

**02 48 67 58 11**

**02 48 57 68 37**

**[locsalle@ville-bourges.fr](mailto:locsalle@ville-bourges.fr)**





## 2 rue Parmentier – 18000 Bourges

*Accès situé à l'arrière de la Halle Saint-Bonnet. (au 1<sup>er</sup> étage)*

**Coordonnées GPS : Latitude 47.0639041 / Longitude 2.3212064**

Les locaux sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.  
(excepté les sanitaires)



Équipée pour accueillir **maximum 50 personnes assises, ou 80 personnes debout**, la salle Baptiste Marcet dispose de :

- 50 chaises,
- 6 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)
- 2 tables
- 1 tableau blanc

*(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé à l'endroit indiqué par le gardien)*

### Les types de manifestations autorisées

- Réunions,
- Cours de danse, de yoga,
- Stages de théâtre, de danse,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)



### Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.

## Quelques informations utiles

**Le site peut être loué uniquement de 8h à 23h.**

*L'entrée des lieux ne peut pas se faire avant 8h du matin.*

*La sortie des lieux devra se faire impérativement avant 23h.*

**Chauffage :** Convecteurs électriques

**Surface :** 100 m<sup>2</sup>

**Éclairage :** Néons

### Sanitaires

- 1 sanitaire
- 1 lavabo

### Parking :

- Souterrain - Halle Saint Bonnet (fermé actuellement)
- Place Sainte-Catherine (gratuit)



## Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle ),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

## Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

## Rappel des numéros

Astreinte SNG	<b>06 13 27 04 95</b>
Astreinte de la Mairie	<b>02 48 57 80 00</b>
Pompiers	<b>18</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
N° de secours européen	<b>112</b>
Centre Antipoison d'Angers	<b>02 41 28 21 21</b>